

CONCOURS PHOTOS

3 catégories :

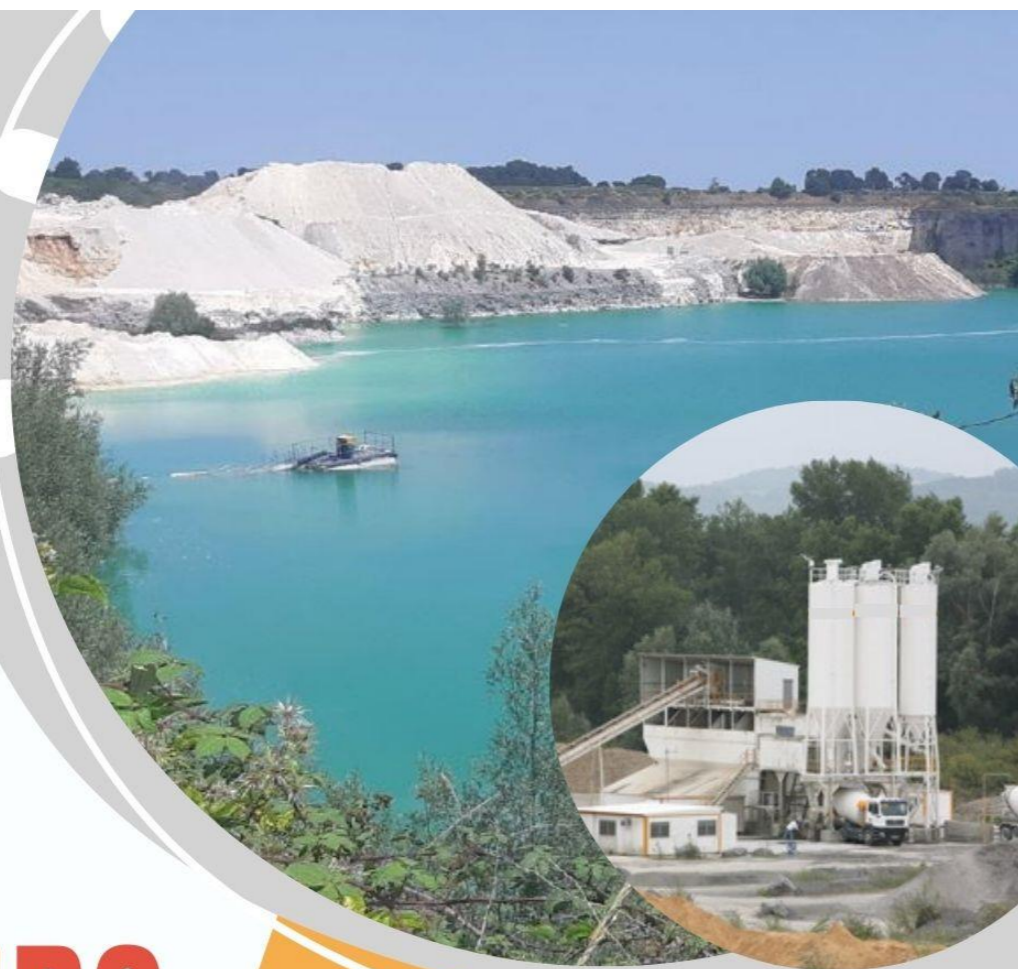
- ▶ **Des sites et des hommes**
- ▶ **L'eau, précieuse ressource**
- ▶ **De l'art sur nos sites**

Concours ouvert jusqu'au **1er septembre 2023** à tous les salariés des entreprises adhérentes à l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine

Remise des prix lors de la journée UEE 2023

[Règlement sur le site de l'UNICEM et sur l'appli](#)

Renseignements : 06.63.38.54.51
nouvelle-aquitaine@unicem.fr



1 lot pour
chaque
participant



PRIX

Grand prix du jury : 250 €
1er prix (par catégorie) : 200 €
2e prix (par catégorie) : 100 €
Prix du public : 150 €
(Sous forme de bons d'achat)

Concours Photos – édition 2022-2023

Synthèse du règlement

Qui organise ?

L'UNICEM Nouvelle-Aquitaine, sous l'égide du Comité régional UNICEM entreprises engagées

Qui peut participer ?

Les salariés des entreprises adhérentes à l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine (photos prises par des prestataires extérieurs interdites)

Durée du concours :

Du 6 octobre 2022 au 1^{er} septembre 2023

Objet du concours :

Photographier les sites d'extraction, de recyclage ou de production de matériaux minéraux, sous l'angle d'une des trois catégories du concours :

- catégorie 1 : « **des sites et des hommes** » : mettre en avant les hommes et femmes qui travaillent sur les sites ou y interviennent, leurs métiers, ...
- catégorie 2 : « **l'eau, précieuse ressource** » : mettre en avant l'eau présente sur les sites, sous toutes ses formes, valoriser les bonnes pratiques, ...
- catégorie 3 : « **de l'art sur nos sites** » : mettre en avant les sites sous un angle artistique et/ou insolite à travers un détail, un point de vue, une situation particulière...

Conditions :

- Photo sur un site de l'employeur (avec son autorisation), en Nouvelle-Aquitaine, prise pendant la durée du concours
- 2 photos maximum par catégorie par participant
- Les photos ne devront pas présenter ou générer de situation à risques ni de menaces pour l'environnement

Dossier de participation :

- Photographie(s) référencée(s) (numéro - date de la prise de vue - nom du site - commune - département) au format JPG, avec une résolution de qualité
- Formulaire de participation (1 par photo - à télécharger dans le règlement et compléter)
- Formulaire d'autorisation (à télécharger dans le règlement et compléter)
- A envoyer à nouvelle-aquitaine@unicem.fr au plus tard le 01/09/2023

Merci de consulter le règlement complet : [Lien](#) ou QRCode

